



Déconfinement : Anderlecht encourage la pratique du sport et soutient ses clubs sportifs

Afin de limiter autant que possible l'impact de la crise sanitaire sur la santé de ses concitoyens et sur la santé financière des clubs sportifs basés à Anderlecht, le Collège des Bourgmestre et Échevins, à l'initiative de l'Échevin des Sports Julien Milquet, a décidé de six premières mesures, dont l'annulation des redevances pour l'occupation des infrastructures sportives qui n'auront pas pu être utilisées

Suite à l'interdiction par le Conseil national de sécurité d'organiser des activités sportives durant la période de confinement, et aux consignes en permanente évolution du CNS dans la phase de déconfinement, la pratique des activités sportives a été fortement réduite sur le territoire d'Anderlecht, une commune riche de nombreux clubs, disciplines et infrastructures dédiés à l'activité physique. Six mesures ont donc été prises :

- Les clubs sportifs anderlechtois qui occupent des bâtiments, des salles ou des terrains de sport appartenant à la Commune d'Anderlecht seront dispensés de redevances pour les infrastructures qui doivent rester fermées durant la crise. Les montants de location correspondant à toute la durée de la période d'inactivité des clubs leur seront des lors remboursés par la Commune à la fin de la crise sanitaire"

« Nous avons pris cette décision afin de permettre aux clubs et associations sportives d'Anderlecht de passer le cap de la crise avec sérénité, avec le moins d'inquiétude pour leur santé financière, et afin qu'ils puissent reprendre leurs activités sportives normalement dès que possible. Il est très important de garantir une offre sportive de qualité pour les Anderlechtois et ce, tout particulièrement après la période difficile du confinement », explique l'Echevin des Sports Julien Milquet.

- Dès le premier juillet, un tarif réduit sera appliqué aux bénéficiaires d'un revenu du CPAS pour une inscription aux activités Sport'in 1070, Activ'in 1070 et Family'in 1070 afin d'en faciliter l'accès à ce public défavorisé.

« Il est important que toute la population anderlechtoise puisse bénéficier d'un accès



à des activités sportives abordables. C'est le cas tout spécifique de la population faisant appel au CPAS d'Anderlecht, qui a été frappée fortement par les conséquences de la crise sanitaire, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue du lien social. », explique Julien Milquet.

« Il est essentiel pour nos bénéficiaires d'avoir la possibilité, comme tout un chacun, d'avoir accès à des activités sportives. C'est une question de santé publique et de santé mentale, et cette initiative nous permettra d'offrir cette possibilité à tous ceux et celles qui bénéficient d'un revenu du CPAS », confirme Mustapha Akouz, le président du CPAS d'Anderlecht.

- Les personnes inscrites au programme communal d'activités sportives *Sport'In* bénéficieront d'une réduction de 20% sur leur souscription pour l'année 2020-2021.
- Pour compenser le manque d'activités sportives possibles, la programmation sportive estival *Sport'in Summer* est prolongée de deux semaines. Elle se déroulera du 15 juillet au 29 août, au lieu du 15 août auparavant
- Les Street-Sports sont reporté aux mois de juillet, août et septembre. Les Street-Sports sont des animations sportives gratuites, proposées habituellement tous les mercredis après-midi d'avril, mai et juin.
- Dès sa réouverture le 1^{er} juin prochain, le célèbre mini-golf d'Anderlecht sera ouvert du mardi au dimanche, au lieu du week-end uniquement habituellement.